

## GUIDE DES SITUATIONS

Pandémie – Covid-19

### AIDE-MÉMOIRE

Télétravail en priorité	Situations	Actions prises
1.	J'ai des symptômes de la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un test rapide :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o si positif, voir la situation 2;</li> <li>o si négatif, attendre 24 h et refaire le test;                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ si positif, voir la situation 2;</li> <li>▪ si négatif, sans symptômes ; revenir au travail (1 jour dans la banque de maladie);</li> <li>▪ si négatif, avec symptômes, maladie.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Sans test rapide : se considérer comme positif pour au moins 24 h et voir l'évolution des symptômes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o si apte au travail, idéalement en télétravail;</li> <li>o si inapte, maladie (2 jours dans banque de maladie puis assurance);</li> <li>o si le télétravail est impossible : utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul> </li> </ul>
2.	J'ai un résultat positif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement pour 5 jours à partir de la date du début des symptômes (ou du test si aucun symptôme) si la personne est adéquatement vaccinée et que les conditions sont remplies pour le retour.</li> <li>- Isolement pour 10 jours si la personne est non adéquatement vaccinée ou si trop de symptômes après 5 jours pour le retour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o si apte au travail, idéalement en télétravail;</li> <li>o si inapte, maladie (2 jours dans la banque de maladie puis assurance);</li> <li>o si le télétravail est impossible : utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul> </li> </ul>
3.	<p>Une personne de la maisonnée ou avec contact intime est testée positive</p> <p>Ou</p> <p>Contact à risque élevé avec un cas positif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la personne est adéquatement vaccinée :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o isolement pour 5 jours à partir du début des symptômes.</li> </ul> </li> <li>- Si la personne est non adéquatement vaccinée :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o isolement pour 10 jours à partir des symptômes.</li> </ul> </li> <li>- Si apte au travail, idéalement en télétravail. Si le télétravail est impossible, utilisation de crédits pour la durée de l'absence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o retour au travail et application des directives de la santé publique, après isolement (port du masque en tout temps, respect du 2 mètres);</li> <li>o si une présence est requise auprès d'une personne de moins de 12 ans, justification demandée. Télétravail si possible.</li> </ul> </li> <li>- Si le télétravail est impossible, utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul>

## GUIDE DES SITUATIONS

Pandémie – Covid-19

### AIDE-MÉMOIRE

Télétravail en priorité	Situations	Actions prises
4.	Un personne de la maisonnée ou avec contact intime a des symptômes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Si je n’ai pas de symptômes, je peux aller au travail.</li> <li>– Si j’ai des symptômes, voir la situation 1.</li> </ul>
5.	La classe de mon enfant est fermée pour cause d’éclosion de cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Retour au travail et application des directives de la santé publique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ si présence requise auprès d’une personne de moins de 12 ans, justification demandée. Télétravail si possible.</li> </ul> </li> <li>– Si le télétravail est impossible, utilisation de crédits pour la durée de l’absence.</li> </ul>
6.	J’ai 70 ans et plus ou une condition de santé me rendant vulnérable à la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Idéalement en télétravail, mais si impossible, obtenir un certificat médical pour un retrait en maladie.</li> </ul>
7.	Isolement obligatoire (imposé par Santé Canada ou par la santé publique) suite à un voyage personnel avec ou sans symptômes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Télétravail si possible.</li> <li>– Si le télétravail est impossible, utiliser les crédits de vacances, reprise de temps, congé personnel ou sans solde. Crédits de maladie sont réservés à des situations d’invalidité.</li> </ul>

Les certificats médicaux après 3 jours d’absences seront difficiles, voire impossibles, à obtenir pour les absences de plus de 3 jours. Maintien des procédures d’assurance collective pour les jours suivants. Utilisation du formulaire d’autodéclaration.

Consignes de la santé publique du Québec au sujet de :

- présence de symptômes: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19>
- l’utilisation des tests rapides : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison>
- test positif : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19>
- contact avec un cas positif: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>